



Assemblée générale

Distr. générale
13 novembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 132 de l'ordre du jour

**Financement du Tribunal pénal international
chargé de juger les personnes accusées de violations
graves du droit international humanitaire commises
sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

Deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2002-2003

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2002-2003 est présenté en application de la résolution 57/288 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002. Il y est fait état d'une augmentation des dépenses, d'un montant net de 18,8 millions de dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003, qui résulte notamment d'une évolution défavorable concernant le taux de change du dollar par rapport à l'euro (soit une majoration de 20 399 300 dollars) et l'inflation (3 755 900 dollars).

L'Assemblée générale est invitée à porter les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003 à un montant brut de 288 322 200 dollars (montant net : 254 603 800 dollars) à inscrire au Compte spécial du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

* Le présent rapport a été soumis tardivement car son élaboration a nécessité de longues consultations.



I. Introduction

1. Par sa résolution 57/288 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a approuvé des crédits révisés d'un montant brut de 262 653 700 dollars (montant net : 235 955 000 dollars) pour l'exercice biennal 2002-2003.

2. Les activités du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie étant principalement liées aux procès, la plupart des besoins de financement sont donc fonction du rythme des procès. Or, ce rythme a été plus lent que prévu au cours de l'exercice biennal 2002-2003, si bien que les prévisions concernant diverses rubriques ont été revues à la baisse.

II. Explication des modifications des montants nets des dépenses

3. Les tableaux 1 et 2 ci-après font ressortir une augmentation des ressources nécessaires d'un montant net de 18 803 200 dollars. Le tableau 1 indique les modifications par organe tandis que le tableau 2 indique les modifications par objet de dépense.

Tableau 1
**Récapitulatif du montant définitif des prévisions de dépenses,
par organe du Tribunal et par facteur de variation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organes du Tribunal	Montant révisé des crédits ouverts pour 2002-2003	Modifications prévues				Total	Crédits définitifs pour 2002-2003 (montant proposé)
		Taux de change	Inflation	Occupation des postes et autres modifications			
Chambres	8 776,2	182,7	59,1	(35,8)	206,0	8 982,2	
Bureau du Procureur	81 890,7	5 707,4	1 362,4	7 414,5	14 484,3	96 375,0	
Greffe	171 986,8	15 394,5	2 363,1	(6 779,4)	10 978,2	182 965,0	
Total (montant brut)	262 653,7	21 284,6	3 784,6	599,3	25 668,5	288 322,2	
Recettes							
Contributions du personnel	26 698,7	885,3	28,7	5 905,7	6 819,7	33 518,4	
Recettes accessoires	154,4	–	–	45,6	45,6	200,0	
Total (montant net)	235 800,6	20 399,3	3 755,9	(5 352,0)	18 803,2	254 603,8	

Tableau 2
**Récapitulatif des prévisions de dépenses par objet de dépense
 et par facteur de variation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2002-2003	Modifications prévues			Total	Crédits définitifs pour 2002-2003 (montant proposé)
		Taux de change	Inflation	Occupation des postes et autres modifications		
Dépenses						
Postes	115 782,9	10 668,8	1 018,3	8 891,7	20 578,8	136 361,7
Autres dépenses de personnel	24 920,7	2 370,3	592,7	(4 410,3)	(1 447,3)	23 473,4
Traitements et indemnités des juges	8 627,9	179,8	55,2	(31,9)	203,1	8 831,0
Consultants et experts	525,9	50,0	12,5	377,9	440,4	966,3
Voyages	11 065,9	0,0	300,7	(2 836,2)	(2 535,5)	8 530,4
Services contractuels	44 870,8	4 263,9	1 067,1	(4 958,1)	372,9	45 243,7
Frais généraux de fonctionnement	19 476,4	1 852,3	463,2	(2 805,9)	(490,4)	18 986,0
Dépenses de représentation	10,2	1,0	0,3	(1,3)	0,0	10,2
Fournitures et accessoires	2 921,0	277,0	69,8	(920,0)	(573,2)	2 347,8
Mobilier et matériel	7 283,5	692,2	173,1	954,1	1 819,4	9 102,9
Amélioration des locaux	270,5	25,8	6,5	397,1	429,4	699,9
Subventions et contributions	199,3	18,2	(3,5)	36,5	51,2	250,5
Contributions du personnel	26 698,7	885,3	28,7	5 905,7	6 819,7	33 518,4
Total (montant brut)	262 653,7	21 284,6	3 784,6	599,3	25 668,5	288 322,2
Recettes						
Contributions du personnel	26 698,7	885,3	28,7	5 905,7	6 819,7	33 518,4
Recettes accessoires	154,4	–	–	45,6	45,6	200,0
Total (montant net)	235 800,6	20 399,3	3 755,9	(5 352,0)	18 803,2	254 603,8

A. Modifications des hypothèses budgétaires

Taux de change et inflation (majoration : 25 069 200 dollars)

4. Des crédits d'un montant net de 25 069 200 dollars seraient nécessaires pour couvrir les dépenses supplémentaires liées à l'évolution des taux de change (21 284 600 dollars), à savoir principalement le fléchissement du dollar par rapport à l'euro, ainsi qu'à l'inflation (3 784 600 dollars). Pour estimer l'incidence des fluctuations des taux de change au cours de l'année 2003, on a appliqué dans le présent rapport les taux de change effectivement constatés de janvier à octobre 2003 – le taux d'octobre étant utilisé pour novembre et décembre 2003. S'agissant de l'inflation, certains ajustements reposent sur les données les plus récentes

concernant les indices des prix à la consommation, alors que d'autres tiennent aux écarts entre, d'une part, les hypothèses utilisées pour le calcul des crédits révisés, et, d'autre part, les indices d'ajustement applicables aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et les ajustements effectifs des barèmes des traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées. La majoration au titre de l'inflation est plus élevée pour le Bureau du Procureur parce que la proportion des postes d'administrateur par rapport aux postes d'agent des services généraux y est plus élevée qu'au Greffe. On trouvera dans l'annexe I au présent rapport des précisions sur les hypothèses budgétaires utilisées pour parvenir aux chiffres indiqués plus haut.

B. Autres prévisions de dépenses

Chambres

Tableau 3

Prévisions de dépenses par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2002-2003	Modifications prévues			Total	Crédits définitifs pour 2002-2003 (montant proposé)
		Taux de change	Inflation	Occupation des postes et autres modifications		
Traitements et indemnités des juges	8 627,9	179,8	55,2	(31,9)	203,1	8 831,0
Consultants et experts	30,5	2,9	0,8	(5,2)	(1,5)	29,0
Voyages des représentants	117,8	–	3,1	1,3	4,4	122,2
Total	8 776,2	182,7	59,1	(35,8)	206,0	8 982,2

Traitements et indemnités des juges (minoration : 31 900 dollars)

5. Cette minoration s'explique par les économies réalisées sur les traitements des juges en raison principalement de l'arrivée tardive des juges *ad litem* en 2002 et par une diminution des dépenses communes.

Consultants et experts (minoration : 5 200 dollars)

6. Cette minoration est due au fait que les dépenses au titre des voyages et de l'indemnité journalière de subsistance pour les trois *amici curiae* ont été inférieures aux prévisions.

Bureau du Procureur

Tableau 4

Prévisions de dépenses par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2002-2003	Modifications prévues			Total	Crédits définitifs pour 2002-2003 (montant proposé)
		Taux de change	Inflation	Occupation des postes et autres modifications		
Dépenses						
Postes	51 476,9	4 383,4	829,2	6 708,2	11 920,8	63 397,7
Autres dépenses de personnel	11 558,8	1 098,5	274,8	(732,3)	641,0	12 199,8
Consultants et experts	306,7	29,1	7,2	109,7	146,0	452,7
Voyages	6 305,1	–	171,3	(2 127,1)	(1 955,8)	4 349,3
Services contractuels	114,3	10,9	2,6	(12,9)	0,6	114,9
Contributions du personnel	12 128,9	185,5	77,3	3 468,9	3 731,7	15 860,6
Total (montant brut)	81 890,7	5 707,4	1 362,4	7 414,5	14 484,3	96 375,0
Recettes						
Contributions du personnel	12 128,9	185,5	77,3	3 468,9	3 731,7	15 860,6
Total (montant net)	69 761,8	5 521,9	1 285,1	3 945,6	10 752,6	80 514,4

Postes (majoration : 6 708 200 dollars)

7. Cette majoration est liée aux dépenses supplémentaires destinées à couvrir les coûts salariaux (1 803 100 dollars) et les dépenses communes de personnel (4 905 100 dollars), compte tenu des taux de vacance des postes des coûts standard. Le taux de vacance a été en moyenne de 6,3 % en 2002 (8,9 % pour la catégorie des administrateurs et 3,6 % pour celle des services généraux) et devrait être de 6,4 % en 2003, si l'on se fonde sur les chiffres observés de janvier à octobre 2003 (respectivement 8,3 % et 4,5 %). Au total, 33 postes ont été créés pour l'exercice biennal 2002-2003 (23 dans la catégorie des administrateurs et 10 dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées) et inscrits au budget en appliquant un taux de vacance de 50 % pour la catégorie des administrateurs et de 40 % pour celle des agents des services généraux. Ces postes étaient toutefois pourvus en juillet 2002, ce qui a eu une incidence sur les ressources nécessaires pour couvrir les coûts salariaux et les dépenses communes de personnel. Quant aux augmentations liées aux coûts salariaux, elles s'expliquent par le fait que les dépenses communes de personnel ont été bien plus importantes que celles qui étaient prévues dans le budget. L'augmentation globale des coûts relatifs aux postes s'est également traduite par une augmentation des dépenses au titre des contributions du personnel, qui a été compensée par l'inscription d'un montant égal au chapitre des recettes provenant des contributions du personnel.

Autres dépenses de personnel (minoration : 732 300 dollars)

8. Les économies prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions) (1 106 600 dollars) sont dues au fait que le personnel en poste sur le terrain est moins nombreux que prévu. Cette diminution a été en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses au titre des heures supplémentaires (374 300 dollars), tenant au surcroît de travail auquel les assistants judiciaires doivent faire face. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les procès des hauts responsables ont donné lieu à la diffusion d'un nombre sans précédent de documents (ainsi, 210 000 pages ont été publiées au total dans le cadre du procès de Milosevic en 2002). Les ressources affectées aux heures supplémentaires ont permis de respecter ces impératifs et aux délais fixés pour les procès.

Consultants et experts (majoration : 109 700 dollars)

9. Cette majoration est imputable à l'augmentation du nombre d'experts nécessaires compte tenu de la multiplication des procès complexes de hauts dirigeants, qui nécessitent davantage de dépositions d'experts que les simples procès criminels car il faut établir un lien entre un individu investi d'une autorité et l'infraction commise alors même que l'intéressé n'a pas directement participé à la commission de ladite infraction. Il est ainsi nécessaire, pour prouver l'existence de tels liens, de prendre en considération les structures politiques, militaires, voire sociales, ainsi que des activités telles que la propagande et de faire appel à des disciplines telles que l'étude statistique des mouvements démographiques et la science médico-légale.

Voyages (minoration : 2 127 100 dollars)

10. Cette minoration est due en grande partie au fait que les enquêteurs ont été réaffectés aux activités liées aux procès et n'ont pu, de ce fait, mener à bien les missions d'enquête prévues. En outre, la durée (10 jours inscrits au budget contre 7 jours en moyenne dans les faits) et le coût de chaque mission (2 300 dollars inscrits au budget contre 2 025 dollars en moyenne dans les faits) ont été inférieurs aux prévisions faites lors de l'établissement du budget pour l'exercice biennal 2002-2003. Il faut préciser également que les bureaux extérieurs ont joué un rôle plus important dans la fourniture de personnel et de services d'appui.

Services contractuels (minoration : 12 900 dollars)

11. Cette minoration tient principalement au fait que les dépenses de formation ont été moins importantes que prévu.

Grefte

Tableau 5
**Récapitulatif des prévisions de dépenses par objet de dépense
 et par facteur de variation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2002-2003	Modifications prévues			Total	Crédits définitifs pour 2002-2003 (montant proposé)
		Taux de change	Inflation	Occupation des postes et autres modifications		
Dépenses						
Postes	64 306,0	6 285,4	189,1	2 183,5	8 658,0	72 964,0
Autres dépenses de personnel	13 361,9	1 271,8	317,9	(3 678,0)	(2 088,3)	11 273,6
Consultants et experts	188,7	18,0	4,5	273,4	295,9	484,6
Voyages	4 643,0	–	126,3	(710,4)	(584,1)	4 058,9
Services contractuels	44 756,5	4 253,0	1 064,5	(4 945,2)	372,3	45 128,8
Frais généraux de fonctionnement	19 476,4	1 852,3	463,2	(2 805,9)	(490,4)	18 986,0
Dépenses de représentation	10,2	1,0	0,3	(1,3)	–	10,2
Fournitures et accessoires	2 921,0	277,0	69,8	(920,0)	(573,2)	2 347,8
Mobilier et matériel	7 283,5	692,2	173,1	954,1	1 819,4	9 102,9
Amélioration des locaux	270,5	25,8	6,5	397,1	429,4	699,9
Subventions et contributions	199,3	18,2	(3,5)	36,5	51,2	250,5
Contributions du personnel	14 569,8	699,8	(48,6)	2 436,8	3 088,0	17 657,8
Total (montant brut)	171 986,8	15 394,5	2 363,1	(6 779,4)	10 978,2	182 965,0
Recettes						
Contributions du personnel	14 569,8	699,8	(48,6)	2 436,8	3 088,0	17 657,8
Recettes accessoires	154,4			45,6	45,6	200,0
Total (montant net)	157 262,6	14 694,7	2 411,7	(9 261,8)	7 844,6	165 107,2

Postes (majoration : 2 183 500 dollars)

12. Cette majoration est liée à l'augmentation des crédits nécessaires pour couvrir les coûts salariaux (1 250 200 dollars) et les dépenses communes de personnel (933 300 dollars), compte tenu des taux de vacance de postes et des coûts standard. Le taux moyen de vacance était de 6 % en 2002 (6,1 % pour la catégorie des administrateurs et 6 % pour celle des services généraux) et devrait être de 6,9 % en 2003, si l'on tient compte des chiffres observés de janvier à octobre 2003 (respectivement 7,1 % et 6,8 %). Au total, 57 postes (22 dans la catégorie des administrateurs et 35 dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées) ont été créés pour l'exercice biennal 2002-2003 et inscrits au budget en appliquant un taux de vacance de 50 % pour la catégorie des administrateurs et de

40 % pour celle des agents des services généraux. Or, ils ont été pourvus au cours du deuxième semestre de 2002, ce qui a eu une incidence sur les ressources nécessaires pour couvrir les coûts salariaux et les dépenses communes de personnel. Quant aux augmentations liées aux coûts salariaux, elles s'expliquent par le fait que les dépenses communes de personnel ont été bien plus importantes que celles prévues dans le budget. L'augmentation globale des coûts relatifs aux postes s'est également traduite par une augmentation des dépenses au titre des contributions du personnel, qui a été compensée par l'inscription d'un montant égal au chapitre des recettes provenant des contributions du personnel.

Autres dépenses de personnel (minoration : 3 678 000 dollars)

13. Cette diminution nette est imputable à la baisse des prévisions de dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) (927 300 dollars), du personnel temporaire pour les réunions (3 399 900 dollars) et des heures supplémentaires (364 700 dollars), mais elle est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 013 900 dollars).

14. La diminution des crédits demandés au titre de l'indemnité de subsistance (missions) est due au fait que le personnel en poste sur le terrain est moins nombreux que prévu. Le personnel temporaire pour les réunions comprend le personnel temporaire affecté à l'interprétation des conférences, à l'interprétation sur le terrain, à la traduction et à la rédaction en français des procès-verbaux d'audience. La diminution des prévisions de dépenses sous cette rubrique est due au fait que les activités relatives aux procès pour l'exercice biennal 2002-2003 ont été moins importantes que prévu. En outre, des économies devraient être réalisées au titre de la rédaction des procès-verbaux en français.

15. Des crédits ont été ouverts en 2002-2003 pour financer les services de rédaction de procès-verbaux en français au titre du personnel temporaire pour les réunions. Jusqu'à mai 2003, ces services étaient assurés par des rédacteurs indépendants dans le cadre de contrats à court terme financés au moyen des ressources affectées au personnel temporaire pour les réunions. Cette formule, bien qu'efficace dans l'ensemble, s'est à la longue révélée coûteuse et entraîne des démarches administratives lourdes pour le Tribunal, qui doit gérer les nombreux voyages et contrats des rédacteurs. En vue de trouver une solution plus efficace et plus rentable, un appel d'offres a été lancé à la fin de 2002 afin de confier cette activité à des services commerciaux, comme c'est déjà le cas pour la rédaction de procès-verbaux en anglais. Des dispositions ont été prises à cet égard en mai 2003, les dépenses étant désormais facturées au titre de la rédaction contractuelle de procès-verbaux plutôt que du personnel temporaire pour les réunions.

16. En ce qui concerne l'interprétation sur le terrain, des économies devraient être réalisées au titre du personnel temporaire pour les réunions comme suite à la décision prise par le Tribunal en avril 2002 de recruter une équipe d'interprètes locaux pour ses bureaux extérieurs, qui relève du personnel temporaire autre que pour les réunions. Ces interprètes assurent une partie de l'interprétation sur le terrain, ce qui permet au Tribunal de moins faire appel aux interprètes recrutés à court terme pour des missions sur le terrain financées au titre du personnel temporaire pour les réunions.

17. Les économies réalisées sur les heures supplémentaires sont imputables à l'imposition d'un contrôle continu et strict des besoins en la matière au cours de l'exercice biennal.

18. L'augmentation des dépenses au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions tient à trois facteurs : a) les dépenses découlant d'un appel formé par un membre du personnel, qui a abouti à des versements rétroactifs à ce fonctionnaire imputés sur les ressources prévues pour le personnel temporaire autre que pour les réunions; b) les dépenses supplémentaires concernant le projet relatif à la base de données judiciaires, qui ne figurait pas dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003; c) les ressources nécessaires pour financer l'équipe d'interprètes sur le terrain à laquelle il est fait référence au paragraphe 16 ci-dessus.

Consultants et experts (majoration : 273 400 dollars)

19. Les dépenses supplémentaires sous cette rubrique sont imputables en grande partie au fait que les experts invités à comparaître à La Haye ont été plus nombreux que prévu dans le budget. Les crédits demandés au titre des experts spéciaux devaient couvrir les dépenses relatives à 30 experts invités à comparaître devant le Tribunal. Cependant, compte tenu du nombre d'affaires complexes concernant des hauts dirigeants, il a fallu faire appel à des experts supplémentaires (66 experts s'étaient déjà rendus à La Haye au mois d'août 2003, sur les 70 attendus au total pour l'exercice biennal).

Voyages (minoration : 710 400 dollars)

20. Les activités liées aux procès au cours de l'exercice biennal 2002-2003 ont été moins importantes que prévu, ce qui fait que le nombre des témoins et des personnes à leur charge les accompagnant qui devaient voyager au cours de l'exercice biennal a été de 1 300, alors que le projet de budget pour 2002-2003 en prévoyait 1 800, d'où une diminution des ressources nécessaires pour les voyages des victimes et des témoins (878 400 dollars). Cette diminution est partiellement contrebalancée par une augmentation des frais de voyage du personnel (147 400 dollars), qu'il s'agisse des déplacements effectués par les collaborateurs du Greffe dans le cadre de leur activité judiciaire ou pour appuyer les opérations sur le terrain.

Services contractuels (minoration : 4 945 200 dollars)

21. Cette minoration s'explique par une diminution des dépenses dans les catégories suivantes : services des avocats de la défense (4 651 000 dollars), en raison d'une diminution du nombre de détenus et de l'application du système révisé de paiement pour les procès adopté en juillet 2002; rédaction de procès-verbaux (671 100 dollars), en raison d'une diminution des dépenses au titre de la rédaction des procès-verbaux en français et en anglais, compte tenu du volume plus faible que prévu des activités liées aux procès; traduction contractuelle (280 800 dollars), en raison d'une documentation moins importante que prévu; formation (139 600 dollars); services informatiques (49 700 dollars); et autres services contractuels (35 700 dollars). Cette diminution est partiellement contrebalancée par une augmentation des ressources destinées aux services pénitentiaires (751 200 dollars), compte tenu du fait que le coût unitaire par cellule au complexe pénitentiaire de Scheveningen est supérieur aux prévisions, et en raison de l'achat de matériel pour

la production de documents visuels (cartes et photos) (131 500 dollars) dans le cadre des procès complexes de hauts dirigeants, tel que le procès de Milosevic.

Frais généraux de fonctionnement (minoration : 2 805 900 dollars)

22. Des économies ont été réalisées dans les domaines suivants : location de locaux (1 271 100 dollars), location de matériel de bureau (380 700 dollars), location de véhicules (270 800 dollars), communication (531 400 dollars), entretien de matériel (309 400 dollars) et autres services divers (356 400 dollars). Elles sont en partie contrebalancées par une augmentation des dépenses relatives aux services collectifs de distribution (313 900 dollars).

23. En ce qui concerne la location de locaux, la diminution des prévisions de dépenses est liée aux économies réalisées sur la location du Bâtiment principal et du Troisième bâtiment au cours de 2002. Un montant d'environ 341 700 dollars a été déduit du loyer afférent au Bâtiment principal (conformément aux dispositions du bail original), et le coût de la location du Troisième bâtiment a été inférieur aux prévisions en raison d'une occupation tardive des locaux. En outre, les dépenses au titre des produits d'entretien et du nettoyage des locaux ont été réduites.

24. L'augmentation des dépenses relatives aux services collectifs de distribution est due à une utilisation plus intensive des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, ainsi qu'à des coûts d'électricité plus élevés que prévu.

25. Des économies ont été réalisées sur la location de matériel de bureau car il a fallu moins de photocopieuses que prévu. En ce qui concerne la location de véhicules, la diminution des dépenses tient essentiellement au fait que l'on a utilisé du personnel temporaire pour assurer les services de navette entre les trois bâtiments, à l'aide d'un véhicule transféré du bureau extérieur, au lieu de souscrire un contrat avec une entreprise de transport, comme cela était prévu dans le budget pour 2002-2003.

26. Pour ce qui est des communications, l'amélioration du système de télécommunications par satellite et la réduction des tarifs ont été à l'origine d'économies importantes.

27. En ce qui concerne l'entretien du matériel, les économies réalisées sont dues au fait que les réparations de matériel de bureau divers ont été moins nombreuses et que les frais d'entretien des véhicules ont diminué, le parc automobile étant relativement récent. Les économies réalisées sur les services divers tiennent au fait que le nombre de plaintes et de demandes de soins médicaux émanant des détenus et des témoins a diminué.

Fournitures et accessoires (minoration : 920 000 dollars)

28. Cette minoration s'explique, notamment, par le fait que les éléments de preuve sont de plus en plus souvent communiqués sous forme électronique et que les dépenses relatives aux fournitures médico-légales ainsi qu'aux fournitures pour les postes émetteurs-récepteurs de radio et les communications Inmarsat dans les bureaux extérieurs ont été inférieures aux prévisions.

Mobilier et matériel (majoration : 954 100 dollars)

29. Cette majoration est liée à l'augmentation des dépenses dans les domaines suivants : matériel informatique et logiciels (833 200 dollars), matériel audiovisuel (219 500 dollars), matériel de sécurité (144 700 dollars) et matériel de communication (170 600 dollars), qui est en partie compensée par une diminution des crédits demandés au titre du mobilier et des équipements (371 300 dollars) et des véhicules (42 600 dollars).

30. L'augmentation des dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels est due à l'utilisation, tant au Bureau du Procureur qu'au Greffe, d'applications essentielles visant à rationaliser et à accélérer les travaux du Tribunal [(automatisation de la présentation des moyens de preuve documentaire, y compris des enregistrements vidéo, facilitation de la communication sous forme électronique de documents à la défense, utilisation d'outils de recherche informatiques pour retrouver des décisions prises antérieurement (projet relatif à la base de données judiciaires)]. La mise en place de ces systèmes automatisés a entraîné des coûts relatifs au réseau de sauvegarde et stockage (SAN), aux serveurs et aux accessoires et applications connexes plus importants que prévu.

31. Pour ce qui est du matériel audiovisuel, l'augmentation des dépenses s'explique par le remplacement d'un grand nombre d'éléments essentiels des salles du Tribunal arrivés en fin de vie utile, ainsi que par les frais des activités entreprises pour reconfigurer les salles d'audience afin d'optimiser l'efficacité des travaux et de faciliter la mise en place des nouveaux systèmes automatisés. En outre, il a fallu acquérir du matériel de communication supplémentaire pour moderniser et remplacer les téléphones et télécopieurs vieillissants et couvrir les dépenses supplémentaires liées au recours accru aux services de visioconférence par le Tribunal.

32. Conformément aux Normes minimales de sécurité opérationnelle établies par le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité pour toutes les organisations appliquant le régime commun, du matériel de sécurité supplémentaire a été acheté.

33. La diminution des crédits demandés au titre du mobilier et des équipements ainsi que des véhicules est due au fait que la durée de vie du mobilier est plus longue que prévu et qu'on a préféré transférer des véhicules du terrain à La Haye plutôt que d'acheter de nouveaux véhicules.

Amélioration des locaux (majoration : 397 100 dollars)

34. Cette majoration tient aux travaux supplémentaires (d'électricité, de construction et de plomberie, notamment), qui ont dû être effectués sur le Troisième bâtiment (qui est nouveau). Le Bâtiment principal a également fait l'objet de travaux dont l'installation d'un système de télévision en circuit fermé pour des impératifs de sécurité et la réalisation de travaux de construction dans la cafétéria comme suite à l'incendie qui s'était déclaré dans la cuisine en 2002.

Subventions et contributions (majoration : 36 500 dollars)

35. Les ressources nécessaires à la location des locaux et aux autres services relatifs aux bureaux extérieurs de Sarajevo étaient inscrites à l'origine à la rubrique Location des locaux. Comme suite à la clôture de la Mission des Nations Unies en

Bosnie-Herzégovine, de nouvelles dispositions communes concernant le logement ont été adoptées toujours sous cette rubrique, réduisant en conséquence le montant des ressources nécessaires au titre de la location des locaux.

III. Mesures sur lesquelles l'Assemblée générale est appelée à se prononcer

36. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à porter les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003 à un montant brut de 288 322 200 dollars (montant net : 254 603 800 dollars) à inscrire au Compte spécial du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Annexe I

Hypothèses retenues aux fins de l'établissement du budget

Les paramètres ci-après ont été utilisés pour calculer les présentes prévisions révisées aux fins de l'ouverture de crédit définitive :

<i>Paramètres budgétaires</i>	<i>Prévisions utilisées pour l'ouverture du crédit révisée</i>		<i>Montant proposé de l'ouverture de crédit définitive</i>	
	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>
Taux de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis	1,076	1,076	1,073	0,901
Taux d'inflation (pourcentage)	3,4	2,3	5,3	2,0
Coefficient d'ajustement de l'indemnité de poste à La Haye (en pourcentage)	9,9	11,6	10,07	32,7

Annexe II

Activités liées aux procès en cours de l'exercice biennal 2002-2003

1. Pour établir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, on est parti de l'hypothèse que le Tribunal accroîtrait de 20 % sa capacité en matière de procès, le nombre de chambres de première instance en activité étant porté de cinq à six suite à la nomination des trois derniers juges *ad litem* en 2002. On a estimé qu'en utilisant les trois salles d'audience disponibles, le nombre d'audiences augmenterait de 20 % par rapport au nombre prévu pour 2001, ce qui se traduirait par 2 328 audiences par an (4 656 pour l'exercice biennal).

2. Compte tenu du nombre d'audiences déjà tenues, le Tribunal estime qu'il tiendra 3 402 audiences au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Bien que ce chiffre représente une augmentation d'environ 15 % par rapport au nombre d'audiences tenues en 2000-2001 (2 982), l'objectif ambitieux que s'était fixé le Tribunal, à savoir tenir 4 656 audiences au cours de l'exercice biennal 2002-2003 (ce qui aurait représenté une utilisation de l'intégralité du temps d'audience disponible) n'a pas pu être atteint en raison des délais prévus dans le règlement de procédure et de preuve ainsi que de circonstances indépendantes de sa volonté.

3. Grâce à la présence des trois juges *ad litem* supplémentaires, le Tribunal a été en mesure de mener de front six procès. Toutefois, deux de ces juges n'ayant pris leurs fonctions au Tribunal qu'en avril 2002, cinq procès seulement ont pu se dérouler de front au cours des trois premiers mois de l'année 2002. Un certain nombre d'audiences qui devaient se tenir au cours des trois premiers mois de 2002, selon les prévisions faites au moment de l'établissement du budget 2002-2003, ne sont donc pas tenues.

4. Pour la période allant de janvier à mars 2002, du fait de la présentation de nouveaux éléments de preuve au stade final du procès Vasiljevic et du temps requis par les parties pour examiner ces éléments, de nouveaux retards ont été enregistrés au niveau des plaidoiries et du réquisitoire, et le Tribunal n'a pas pu tenir des audiences quotidiennes.

5. Le procès Milosevic a du être ajourné pendant une durée totale de six semaines entre janvier 2002 et août 2003 en raison de la maladie de l'accusé. Une fois que l'acte d'accusation ayant trait au Kosovo a été terminé, la chambre de première instance a ajourné ses travaux pendant deux semaines pour permettre à l'accusation et à la défense d'organiser leur dossier en ce qui concerne les éléments croate et bosniaque de l'acte d'accusation.

6. L'affaire Galic a été ajournée pendant trois semaines en octobre-novembre 2002 pour permettre aux différentes équipes de la défense de préparer leurs arguments après la présentation du dossier de l'accusation. Après trois jours de plaidoiries et de réquisitoire, le procès Galic s'est terminé le 9 mai 2003. Depuis cette date, la chambre de première instance chargée de l'affaire se consacre à la rédaction du jugement. Or, elle devait commencer le procès Krajisnik à la mi-mai 2003. Le procès Stakic a été ajourné pendant un mois en août 2002 dans des circonstances analogues.

7. En raison de la maladie de l'avocat principal dans l'affaire Brdanin et de problèmes liés à la nomination de nouveaux coconseils, les audiences relatives à cette affaire ont pris deux mois de retard.

8. Entre janvier et avril 2003, la chambre de première instance a été occupée à rédiger le jugement dans le procès Martinovic/Naletilic. Elle n'a commencé le procès Blagojevic (nouvelle affaire) qu'en mai 2003.

9. Dans l'affaire Stakic, la présentation des moyens de défense s'est terminée en mars 2003. Deux jours ont été consacrés aux plaidoiries et au réquisitoire en avril 2003. La chambre de première instance a rédigé le jugement entre avril 2003 et le 30 juillet 2003. Cette chambre devait commencer le procès Mrda à la mi-juillet 2003. Toutefois, l'accusé a décidé de plaider coupable le 24 juillet 2003. Le procès Simic a enregistré un retard total de trois semaines au cours de la période allant de janvier 2003 au 4 juillet 2003, du fait de problèmes liés à l'organisation de l'audition des témoins par la défense, ainsi que de la maladie d'un des accusés et d'un des juges de la chambre de première instance. Entre le 6 mars et le 15 avril 2002, le procès Simic a dû être reporté en raison de la maladie d'un juge *ad litem*. Ce juge n'a pas pu reprendre ses fonctions et a dû être remplacé le 15 avril par un nouveau juge *ad litem*. Le procès Simic s'est achevé le 4 juillet 2003 et la chambre d'instance est en train de rédiger le jugement.

10. Le procès Krajisnik devait commencer le 6 mai 2003. Du fait de la suspension de l'avocat principal de l'accusé par le barreau de New York avant le début du procès, le procès a été annulé, l'avocat en question ne pouvant être retenu pour assurer la défense. Des problèmes liés à la nomination d'un autre avocat principal ont entraîné de nouveaux retards. Il est prévu que le procès démarre en février 2004.

11. Dans l'affaire Blagojevic *et al.* (quatre accusés), l'un des quatre accusés a plaidé coupable le 7 mai 2003. Le procès a repris le 14 mai 2003. Toutefois, le 21 mai 2003, un autre accusé a plaidé coupable. En raison de la décision prise par ces deux accusés et du fait que l'un des deux autres accusés (Blagojevic) a contesté la nomination de son avocat principal, les audiences concernant les deux accusés restants (Blagojevic et Jokic) ont été reportées au 7 juillet. Elles ont été à nouveau suspendues le 24 juillet 2003 dans l'attente de la décision de la chambre d'appel dans le procès en appel intenté par l'accusé Blagojevic concernant son avocat principal. Le procès a repris le 19 septembre 2003.

12. En 2003, six accusés ont plaidé coupable. Bien que cette tendance soit opportune, elle a entraîné de légers retards dus à la procédure liée à la reconnaissance de culpabilité et à la nécessité de modifier le calendrier des procès en cours.

13. Enfin, un temps considérable a été consacré à la rédaction, en dehors des salles d'audience, des jugements relatifs aux procès qui devaient s'achever au cours de l'exercice biennal.

Annexe III

Contributions volontaires et activités du fonds d'affectation spéciale

1. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 49/242 B du 20 juillet 1995 et 53/212 du 18 décembre 1998, a invité les États Membres et les autres parties intéressées à apporter pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services ou de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Au 31 août 2003, des dons en espèces se chiffrent à environ 40,2 millions de dollars, ainsi que des annonces de contributions d'un montant de 648 500 dollars et des contributions en nature d'un montant estimé à 7 000 dollars avaient été reçus par le Fonds de contributions volontaires à l'appui des activités du Tribunal pénal international. Pour la période allant du 1er janvier 2002 au 31 août 2003, le Tribunal a reçu quelque 6,2 millions de dollars de contributions volontaires en espèces.

2. Les contributions volontaires ont été utilisées pour financer les activités de poursuite et d'enquête, notamment au Kosovo; pour examiner les affaires dans le cadre du projet « règles de la route »; pour venir en aide à des victimes et à des témoins; pour financer la campagne de sensibilisation; et pour acheter matériel, livres et revues pour la bibliothèque. La situation, au 31 octobre 2003, des contributions volontaires en espèces servant à appuyer les activités du Tribunal, est présentée dans le tableau ci-après :

Contributions en espèces versées au Fonds de contributions volontaires, par donateur, au 31 octobre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

Contributions reçues jusqu'au 31 décembre 2001	33 993,8
<hr/>	
Contributions reçues entre le 1er janvier 2002 et le 31 octobre 2003	
États-Unis d'Amérique	3 655,0
Commission européenne	1 638,8
Allemagne	319,7
Canada	256,9
Norvège	199,4
Royaume-Uni	179,0
Suisse	178,5
Pays-Bas	150,0
Luxembourg	44,2
Italie	30,2
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	24,9
Pologne	12,0

Hongrie	10,0
Grèce	10,0
Remboursement	(464,1)
Total partiel.	6 244,5
Total	40 238,3

Annonces de contributions en espèces au Fonds de contributions volontaires, par donateur, au 31 octobre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

Commission européenne	Solde du don de 1999	159,6
Commission européenne	Solde du don de 2000	36,5
Commission européenne	Solde du don de 2001	264,0
Commission européenne	Solde du don de 2002	137,8
Bosnie-Herzégovine	Projet « règles de la route »	45,5
Canada	Solde (enquêtes en Macédoine)	3,6
Ordre des avocats allemand	Bibliothèque	1,5
Total		648,5

3. Les contributions en nature reçues au cours de l'exercice biennal 2002-2003 comprennent 12 téléviseurs offerts par le Tribunal écossais, dont la valeur est estimée à 7 000 dollars, et qui sont venus compléter ceux qu'utilise actuellement le Tribunal pour diffuser ses activités.

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Prévisions initiales 2002-2003 (1)</i>	<i>Prévisions révisées 2002-2003 (2)</i>	<i>Augmentation/ (diminution) (4)</i>
Postes	1 166,5	1 521,2	354,7
Autres dépenses de personnel	3 361,3	9 969,9	6 608,6
Consultants et experts	17,2	42,2	25,0
Voyages	260,9	483,3	222,4
Services contractuels	314,1	155,1	(159,0)
Dépenses générales de fonctionnement	47,9	39,0	(8,9)
Fournitures et accessoires	344,7	275,0	(69,7)
Mobilier et matériel	180,0	69,4	(110,6)
Total	5 692,6	12 555,1	6 862,5

4. L'augmentation est due au versement de contributions volontaires destinées à des activités extrabudgétaires supplémentaires menées par le Tribunal au cours de l'exercice biennal 2002-2003, qui n'avaient pas été prévues lors de l'établissement du projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003, comme le projet relatif aux enquêtes en Macédoine. L'écart s'explique aussi par le fait qu'au cours de l'exercice, les contributions versées en réponse aux appels lancés par le Tribunal pour financer le projet « règles de la route » et la campagne de sensibilisation à ses activités ont été supérieures aux prévisions.

5. Les contributions volontaires ont été utilisées pour financer des activités extrabudgétaires telles que le projet « règles de la route », la bibliothèque, les opérations au Kosovo, l'appui à l'accusation, les enquêtes en Macédoine et l'appui administratif.
